



**ASSOCIATION COUPE
D'AFRIQUE DES NATIONS DE
BORDEAUX
(ACANB)**

REGLEMENT INTERIEUR

Mis à jour le 07 Juin 2021

Article 1 :

1.1 L'Association de la Coupe d'Afrique de Bordeaux (ACANB) est en charge de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations de Bordeaux (CANB).

1.2 Les équipes participantes à la CANB sont soit issues d'une association, d'une entité, d'un regroupement de plusieurs associations ou de plusieurs entités. L'ACANB n'exige pas la formation d'une « sélection nationale ». Le choix de la « nation » ou du « pays » représenté est légitimé par le lien ou l'affinité avec le pays (d'origine ou pas). En cas de plusieurs demandes d'inscription pour le même pays, l'ACANB accorde la priorité en fonction de l'ancienneté et du nombre de participations de l'équipe et/ou du référent à la CANB. L'ACANB se réserve le droit de refuser l'inscription d'une nouvelle équipe sans qu'elle ait à s'en justifier.

1.3 Cette compétition se déroule une fois dans l'année et elle est placée sous le signe du fair-play, de la convivialité et de la fraternité.

1.4 L'ACANB se réserve le droit d'ajouter à la dénomination du tournoi le nom d'un sponsor ou d'un partenaire après consultation des membres de l'ACANB.

1.5 La demande d'engagement de chaque équipe doit être accompagnée du droit d'inscription, défini par l'ACANB et de la signature du règlement intérieur de la CANB, fourni par l'association. Il appartient donc à tous les acteurs et participants au tournoi (dirigeants, entraîneurs, joueurs...) de respecter et faire respecter les dispositions qui suivent.

1.6 L'ACANB mettra à la disposition pour chaque rencontre, les ballons, drapeaux de touche, cartons, sifflet et tout dispositif prévu pour que la compétition soit une réussite.

Article 2 :

2.1 La Coupe d'Afrique des Nations de Bordeaux (CANB) est organisée en trois phases : Une phase préliminaire, une phase de poules et une phase finale.

2.2 Le tirage au sort des équipes pour la composition des groupes se fera en présence des représentants de chaque pays participant sauf dérogation et filmé puis diffusé à tous sur la page Facebook et le site web de l'ACANB

2.3 Les équipes porteront les maillots représentant leur pays dans les phases finales. En cas de couleur de maillot identique, un tirage au sort sera effectué par l'arbitre de la rencontre et l'équipe perdante devra, soit changer de maillot (2^e maillot) soit porter des chasubles. Les joueurs porteront obligatoirement des protèges tibias. Ceux qui ne porteront pas ne seront pas autorisés à jouer.

Article 3 :

3.1 Le nombre de joueurs inscrits sur une feuille de match est limité à 20 joueurs et tout joueur non inscrit sur une feuille de match avant le début du match n'a pas le droit de participer au match. En cas de réserve de l'équipe adverse, le match sera perdu sur tapis vert (3-0) par l'équipe qui a aligné un joueur non inscrit sur la feuille de match.

3.2 Une photo de groupe de chaque équipe (tous les joueurs inscrits sur la feuille de match) avant chaque match est obligatoire.

3.2.1 Tout joueur inscrit sur la feuille de match et absent au début de la rencontre doit se présenter au commissaire de match et faire la photo avant de prendre part à la rencontre.

3.2.2 En cas de réserve de l'équipe adverse, l'équipe du joueur ayant pris part à une rencontre sans être photographié sera sanctionnée par un match perdu sur tapis vert (3-0).

3.3 Dans le cas où l'ACANB n'obtient pas les vestiaires, les joueurs devront se changer sur le terrain.

3.3.1 Chaque équipe est responsable de la surveillance de ses affaires et effets personnels.

Article 4 :

4.1 Le tournoi est réservé aux joueurs masculins ayant atteint l'âge de 15 ans le jour du tournoi.

4.1.1 Chaque équipe sera composée de 11 joueurs (10 joueurs et un gardien), présents sur le terrain et pourra être accompagnée de joueurs sur le banc de touche, d'un entraîneur et de dirigeants ou accompagnateurs.

4.1.2 Les dirigeants sont responsables de l'identité des joueurs inscrits sur les feuilles de match. Dans le cas où les maillots n'ont pas de numéro, si un joueur reçoit un carton (Blanc, Jaune, Rouge), le Capitaine est tenu de donner son identité sous peine de sanctions par l'arbitre (carton jaune).

Article 5 :

5.1 Un joueur ne peut pas jouer pour deux équipes différentes dans le même tournoi (phase préliminaire, phase de groupe et phase finale comprise). En cas de réserve, l'équipe qui aligne un joueur ayant déjà participé à un autre match du tournoi, perdra le match sur tapis vert sur le score de 3-0.

5.2 Les noms des dirigeants devront être mentionnés sur les feuilles de match. Un dirigeant ne peut pas figurer sur 2 feuilles de match de 2 équipes différentes. En cas de réserve, la sanction sera la même que celle des joueurs : match perdu sur tapis vert (3-0) par l'équipe ayant aligné un dirigeant (en tant que dirigeant ou joueur) inscrit sur une des feuilles d'un match précédent.

Article 6 :

6.1 Le règlement du tournoi est celui du football à 11 établi par la FFF. Toutefois, quelques modifications ont été apportées à savoir :

6.1.1 - Les changements sont illimités mais tout changement devra être signalé en amont à l'arbitre. Lors du changement le joueur devra sortir par le parcours le plus court indiqué par l'arbitre, sous peine de sanction.

6.1.2 - Les crampons vissés et/ou en aluminium sont strictement interdits. Tout joueur se retrouvant sur le terrain avec crampons vissés sera sanctionné d'un carton jaune et prié d'aller se mettre en conformité avant de reprendre le jeu.

Article 7 :

7.1 L'application des cartons jaune et rouge est identique à celle du football à 11 établi par la FFF. L'accumulation de 3 cartons jaunes dans la compétition (phase de groupe et phase finale comprises) entraînera automatiquement un match de suspension.

Article 8 :

8.1 L'exclusion temporaire sera sanctionnée par un carton blanc.

8.1.1 Motif de l'exclusion : Manifester sa désapprobation en actes ou en paroles.

8.1.2 Durée : 10 minutes et c'est l'arbitre qui décide de l'entrée sur le terrain du joueur

8.1.3 L'accumulation de deux cartons blancs dans un même match entraîne l'exclusion du joueur (carton rouge). L'attribution d'un carton jaune et d'un carton blanc ou le contraire, n'entraîne pas une exclusion du joueur. Il faut retenir que 2 cartons de même couleur = carton rouge.

Article 9 :

9.1 En cas de violence sur un corps arbitral et/ou membre de l'organisation par un joueur ou un dirigeant (quel que soit le motif) il sera procédé à l'exclusion pure et simple de toute l'équipe pour le reste du tournoi. Une sanction supplémentaire pourra être appliquée suivant la gravité des faits et le rapport de l'arbitre complété par celui du commissaire au match.

Article 10 :

10.1 Un carton jaune reçu par un joueur coûtera 2€ à l'équipe

10.2 Un carton rouge reçu par un joueur coûtera 5€ à l'équipe qui devra s'en acquitter avant toute autre inscription.

Article 11 :

11.1 Les matches de la phase de groupe dureront 90 minutes (1 mi-temps, voir 2 ou 3 en cas de forte chaleur et cela devra être décidé par l'arbitre de la rencontre).

11.1.2 Calcul du classement :

- Match gagné : 3 points
- Match null: 1 point
- Match perdu: 0 point

11.2 Les équipes non présentes à l'heure prévue auront match perdu sur tapis vert (3-0) Il est toléré, un retard maximal de 15 minutes. Passé ce délai, l'équipe présente devra se présenter à 11 sur le terrain et procéder à un engagement avant que l'arbitre ne siffle la fin du match et déclare perdante l'équipe absente.

11.2.1 En cas d'égalité de points au classement pour la phase de groupe, les équipes seront départagées de la manière suivante :

- goal-average particulier
- goal-average général
- la meilleure attaque
- la meilleure défense

11.2.2 Si après ces critères les équipes sont toujours égalités, une séance des tirs aux buts (5 tirs aux buts par équipe) sera effectuée. En cas de nouvelle égalité, l'épreuve de tirs aux buts sera poursuivie par les autres joueurs jusqu'à la première différence pour le même nombre de tirs.

11.2.3 Pour les phases finales, chaque rencontre durera 90 minutes. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une prolongation de 2 fois 15 minutes sera respectée. En cas de nouvelle égalité, l'épreuve de tirs aux buts sera effectuée par 5 joueurs ayant terminés la partie.

11.2.5 En cas de nouvelle égalité, l'épreuve de tirs aux buts sera poursuivie par les autres joueurs jusqu'à la première différence pour le même nombre de tirs.

11.2.5 Aucun changement ne sera autorisé après le coup de sifflet final pour les tirs aux buts. Seuls les 11 joueurs présents sur le terrain au coup de sifflet final pourront participer aux tirs aux buts. En cas d'infériorité numérique d'une équipe, l'équipe en supériorité numérique devra désigner les joueurs qui ne participeront pas aux tirs au but. L'épreuve devra débuter avec le même nombre de joueurs de chaque côté.

11.3 Le match de classement pour la 3^{ème} place durera 90 minutes. En cas d'égalité, il n'y aura pas de prolongation mais directement les tirs aux buts.

Article 12 :

12.1 L'arbitrage central et les assistants seront désignés par l'ACANB. Dans le cas où les arbitres assistants ne seront pas fournis, chaque équipe fournira un arbitre assistant qui prendra l'attaque de son équipe durant toute la rencontre.

Article 13 :

13.1 Le(s) commissaire(s) au match désigné(s) par le comité d'organisation pour chaque rencontre, remplira (ont) les feuilles de match avec les capitaines respectifs.

Le commissaire au match doit être sur le terrain avant le coup d'envoi.

Il est chargé de :

- Faire signer les feuilles de match d'avant et d'après match.
- Prendre une photo de l'ensemble des joueurs inscrits sur la feuille de match et l'envoyer aux organisateurs ou dans le groupe de l'ACANB
- Vérifier que le nombre de joueurs et dirigeants inscrit sur la feuille de match doit correspondre à celui photographié
- En cas d'absence d'un joueur inscrit sur la feuille de match, le commissaire doit prendre le retardataire en photo et renvoyer aux organisateurs
- Noter tous les buts, buteurs et cartons sur la feuille de match
- Prendre les réserves (s'il y en a) avec la présence et la signature des 2 capitaines
- Laisser un commentaire sur les incidents et/ou comportement des 2 équipes
- Signer la feuille de match
- Ramener aux organisateurs le ballon du match

13.1.1 Les capitaines des deux équipes devront obligatoirement signer la feuille de match avant et après la rencontre, il en est de même pour l'arbitre de la rencontre ainsi que le commissaire de la rencontre.

13.1.2 Les réserves seront étudiées par le comité d'organisation qui publiera la sanction adéquate suivant le règlement.

13.1.3 Aucune gratification n'est prévue pour les commissaires de match.

13.1.4 Les représentants de chaque équipe font offices de commissaire de match en cas d'absence, ceux-ci doivent prévoir obligatoirement un remplaçant pour les suppléer à cette tâche.

13.1.5 En cas d'absence du commissaire de match ou de son représentant, l'équipe dont le représentant devait tenir le rôle de commissaire est sanctionnée d'une amende de quarante (40) euros.

13.1.6 Si les charges dont incombent le commissaire de match ne sont pas remplies, l'équipe dont le représentant devait tenir le rôle de commissaire est sanctionnée d'une amende de quarante (40) euros.

13.1.7 L'amende de quarante (40) euros est à payer avant tout début du match de l'équipe fautive. En cas de défaut de paiement l'équipe perd sur tapis rouge.

Article 14 :

14.1 L'horaire des matches qui vous sera indiqué sur le programme est donné à titre indicatif. Pour ne pas prendre de retard, les équipes devront veiller à être présentes à l'entrée des terrains désignés et ce, avant la fin du match en cours précédent leur match.

Article 15 :

15.1 Sur les terrains (à l'intérieur des mains courantes) il sera toléré que la présence des joueurs, des arbitres, coach, dirigeants inscrits sur la feuille de match.

Article 16 :

16.1 A la fin du tournoi, les 3 premières équipes seront récompensées par un trophée et des lots de cadeaux (à définir par l'ACANB suivant la subvention des partenaires et la disponibilité de fond).

16.1.1 Un trophée sera remis au meilleur buteur du tournoi ainsi qu'à l'équipe qui aura été jugée la plus fair-play du tournoi.

16.1.2 En cas d'égalité de buts de plusieurs joueurs à la fin du tournoi, le titre du meilleur buteur sera attribué au joueur dont l'équipe sera la mieux placée dans le classement final. En cas d'égalité à nouveau, le titre sera attribué au joueur qui aura reçu le moins d'avertissements.

Article 17 :

17.1 En cas de forfait d'une équipe déjà inscrite pour la compétition et quelle qu'en soit la cause, l'ACANB se réserve le droit de conserver l'intégralité de la cotisation payée lors de l'inscription de l'équipe. De plus, l'équipe devra s'acquitter d'un forfait de 100€ avant toute autre participation et devra repasser par les barrages en cas d'inscription de plus de 16 équipes.

17.2 En cas de forfait général ou l'exclusion (par le comité d'organisation) d'une équipe durant la phase de groupe, les points acquis contre cette équipe seront retirés et le groupe sera constitué de 3 équipes pour l'établissement du classement général.

Article 18 :

18.1 Tous les joueurs, dirigeants et accompagnateurs devront être assurés personnellement. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents, pertes, vols ou casses qui pourraient survenir pendant le déroulement de cette manifestation sportive.

Article 19 :

19.1 Il n'y aura pas de médecin ou protection civile à disposition lors du tournoi mais l'ACANB se chargera de faire intervenir les services de secours en cas d'accidents graves nécessitant l'intervention des services compétentes.

19.2 La consommation de boissons alcoolisées sur et aux abords des terrains est formellement interdite. Cela peut passer d'un simple avertissement à l'exclusion de l'équipe.

19.3 A la fin de chaque rencontre, chaque équipe devra veiller à la propreté des lieux. Il sera mis à la disposition de chaque équipe une poche poubelles lors de toutes les rencontres.

Article 20 :

20.1. Seront qualifiés automatiquement pour une prochaine édition les 3 premiers de chaque poule.

- Les 4 places restantes et éventuellement les places qui pourront être libérées par une (ou des) équipe(s) qui a (ont) fini dans les 3 premiers et qui ne s'est (se sont) pas inscrite (s) pour la prochaine édition, seront acquises par des matches de barrage en cas d'inscription de plus de 16 pays.
- Pourront participer à ces matches de barrage,
 - o Les équipes qui ont fini 4ème de leur poule
 - o Les nouvelles équipes inscrites
- Le nom d'une équipe devra forcément porter le nom d'un pays de l'Afrique à l'exception de la Guyane

Le comité d'organisation publiera les modalités des matches de barrages (suivant le nombre d'équipes) qui se disputeront suivant un calendrier à diffuser par le bureau.

20.2 Le comité d'organisation se réserve le droit de rejeter l'inscription d'une nouvelle équipe. Il sera étudié le comportement, la stabilité, la structure et l'aptitude à participer aux événements de l'ACANB.

Article 21 :

21.1 Tous les cas non prévus par ce règlement seront jugés par les membres du bureau de l'Association Coupe d'Afrique des Nations De Bordeaux (ACANB) qui se réserve le droit de modifier ce règlement en cas de besoin.

Article 22 :

22.1 Tout litiges non prévus par le règlement sera tranché par les organisateurs (ACANB) avec la plus grande impartialité.

Article 23 :

23.1 Les présents règlements de la Coupe d'Afrique des Nations de Bordeaux ont été adoptés par l'ACANB en Assemblée Générale le 05 Mai 2019, et sont entrés en vigueur le 06 Mai 2019.

Date de modification : 07 juin 2021

Le Bureau de l'ACANB